

Le 15 Avril 2016

## **Le gouvernement crée et accompagne la précarité, il ne la combat pas !**

Les annonces de Manuel Valls sont-elles satisfaisantes ? Au premier abord, on pourrait croire que la promesse du gouvernement de débloquer près d'un demi-million d'euros pour la « jeunesse » serait une réelle avancée, la concrétisation de la « priorité jeunesse » de François Hollande.

En réalité le gouvernement étale une série de mesures floues, insuffisantes, potentiellement inefficaces ou déjà prévues ou promises. Ces mesures ne toucheront qu'une minorité d'entre nous, que nous soyons étudiant-e-s, lycéen-ne-s, salarié-e-s précaires ou privé-e-s d'emploi.

### **Surtaxer les CDD : alléchant mais inutile ?**

La mesure principale annoncée par le gouvernement est la surtaxation des CDD, qui représentent 87 % des contrats des primo-embauché-e-s. Mais cette taxation, dont les conditions restent à fixer par les organisations patronales et syndicales, ne concernera bien entendu pas l'État qui multiplie lui-aussi les CDD dans les divers services publics aux dépens de postes de titulaires. De plus, le cumul de CDD ne concerne malheureusement pas que les « jeunes » : cette mesure risque donc d'accroître la mise en concurrence des salarié-e-s sur le « marché du travail ». On peut donc douter de l'effectivité de cette surtaxation et surtout de son efficacité, alors que le même gouvernement s'emploie, comme ses prédécesseurs, à détricoter le CDI. En effet, en assouplissant les conditions de licenciements, le gouvernement rend le CDI beaucoup moins stable et beaucoup plus précaire.

### **L'aide à la recherche du premier emploi (ARPE) : une autre fausse bonne idée !**

La seconde mesure est la création d'une « aide à la recherche du premier emploi » pour les diplômé-e-s « d'origine modeste », qui se matérialiserait par une prolongation des bourses après la fin d'études sur 4 mois. Mais cette mesure est en réalité dérisoire : les bourses sont nettement insuffisantes et ne permettent pas de vivre décemment sans aide extérieure ou sans activité salariée, en particulier les bourses du secondaires (CAP, BEP ou Bac par exemple). De plus, si la précarité touche les jeunes diplômé-e-s, elle touche aussi et surtout celles et ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme ou en cours d'un cycle scolaire. Ainsi les étudiant-e-s qui échouent en BTS ou en licence sont les grand-e-s oublié-e-s de cette mesure. Parmi les autres oublié-e-s, on retrouve les étudiant-e-s en formations sanitaires et sociales, écarté-e-s de l'attribution des bourses sur critères sociaux, seront sans doute écarté-e-s du dispositif ARPE. De manière plus générale

on retrouvera toutes celles et ceux qui se retrouvent diplômé-e-s après avoir épuisé leurs droits à bourse.

Mais, sur le fond de la mesure, les « jeunes » et les moins « jeunes » n'ont pas besoin de plus de temps pour chercher un emploi, elles/ils ont besoin que ces emplois existent et qu'ils soient stables.

### **Les apprenti-e-s restent des « sous-salarié-e-s »**

Si le gouvernement augmente la rémunération des apprenti-e-s les plus jeunes, il ne remet pas en cause le statut des apprenti-e-s : celles-ci et ceux-ci bénéficient en effet d'une rémunération moindre et de droits sociaux amputés alors qu'elles/ils effectuent une activité réelle, créatrice de profit pour l'entreprise, comme les autres salarié-e-s.

### **Un agrégat de mesurette face à la précarité étudiante et lycéenne**

Le gouvernement annonce également, en vrac, une hausse de 10 % des très faibles bourses sur critères sociaux des lycéen-ne-s ainsi que le passage de 25.000 étudiant-e-s (soit 1 % d'entre nous) de l'échelon 0 à l'échelon 0bis des bourses (+100 euros par mois). La mise en place d'une garantie locative universelle pour 300.000 « jeunes » et l'élargissement de la CMU-C aux « jeunes » en rupture familiale (30.000 à 50.000) sont des mesures tout aussi insuffisantes.

Aujourd'hui, le mal-logement, le renoncement aux soins ou l'obligation de se salarier en parallèle de ses études sont des réalités de plus en plus criantes. Les promesses du gouvernement, par ailleurs contradictoires avec son démantèlement progressif de certains réseaux d'aides sociales (œuvres universitaires notamment), sont nettement insuffisantes.

### **Des places en BTS certes... mais si peu**

Si le gouvernement promet 2000 places en BTS de plus par an pendant 5 ans, il ne fait en réalité que suivre la courbe des hausses d'effectifs. Ainsi l'augmentation de 2000 places par an ne représenterait qu'une hausse de 0,8 % des places disponibles, un chiffre relativement proches des hausses d'effectifs enregistrées chaque année dans les sections de techniciens supérieurs et assimilées (qui délivrent les BTS).

Au final, ce plan pour « tou-te-s les jeunes » n'est qu'une succession de mesurette insuffisantes. Si le coût de 500 millions peut paraître impressionnant, rappelons que cela représente à peine 3 fois le budget annuel d'une université moyenne (on en compte plus de 80 en France). Et que sont ces 500 millions en comparaison des dizaines de milliards d'exonérations de cotisations sociales offertes aux entreprises par les gouvernements successifs ?

Le gouvernement cherche-t-il vraiment à combattre la précarité des étudiant-e-s, lycéen-ne-s, salarié-e-s et privé-e-s d'emploi ? Bien au contraire, il souhaite avant tout acheter certaines organisations réformistes pour affaiblir et réprimer en silence le mouvement social en cours. De plus, quel est le sens réel de mesures spécifiquement « jeunes » alors que les conditions de vie et de travail de tou-te-s se dégradent ? Le gouvernement cherche, semble-t-il, à briser la solidarité interprofessionnelle et de classe qui, dans cette mobilisation, fait converger étudiant-e-s, salarié-e-s, lycéen-ne-s, privé-e-s d'emploi ou retraité-e-s, quelque soit notre « génération ».

Solidaires étudiant-e-s lutte sans relâche contre la précarité et contre le salariat étudiant. C'est dans ce cadre que nous exigeons le retrait total de la loi Travail qui impactera directement nos conditions de travail et d'accès à l'emploi.

*Solidaires étudiant-e-s, syndicats de luttes / Porte-parolat : 06.86.80.24.45 / <http://www.solidaires-etudiant.org> / [contact@solidaires-etudiant-e-s.org](mailto:contact@solidaires-etudiant-e-s.org)*